



Protection d'un adulte

Par Corgui

Bonjour.

Je viens vers vous pour des conseils.

J'ai le père d'une amie qui est assez fragile psychologiquement.

Elle vit loin de lui et n'est pas régulièrement en contact avec lui.

Il est parfois difficile de rentrer en contact avec lui, je vous dit cela car il vient de se faire avoir par une arnaque téléphonique. Sa belle mère l'a contactée, elle nous dit que son père répond constamment à des appels avec des numéros inconnus. Il a tendance à s'isoler et donner ses coordonnées. Sa belle mère n'arrive pas à le raisonner. Et ce n'est pas la première fois qu'il y a des dérives. Il n'écoute personne, il s'isole et est très seul.

A la suite de cette affaire mon amie lui conseille de porter plainte car c'est bien une escroquerie dont il a été victime et c'est la première fois qu'il lui avoue (après qu'elle lui ait dit d'appeler sa banque) mais il essaye de contourner la discussion en parlant d'autre chose ou il ne dit rien.

Le problème c'est que ce n'est pas la première fois.

Elle a essayé de rentrer en contact avec son médecin pour lui demander quelle démarche suivre pour essayer de le protéger mais aucune réponse car elle ne le connaît pas bien et vu qu'il ne dit rien, elle dit qu'elle ne peut rien faire. A part l'accompagner chez le médecin pour témoigner. Ou de le convaincre d'accepter un rdv psy...

Pourriez-vous nous donner des conseils entre plusieurs solutions peut-être tutelle ou mise en protection et comment faire svp

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre belle mère est sa compagne et elle ne le connaît pas ? C'est étonnant.

Si vous parlez d'isolement, la mise sous tutelle n'y changera pas grand chose, un suivi psy ou une thérapie de couple pourrait être recommandée. Ce n'est pas forcément juridique.

Vous avez les infos sur la tutelle via ce lien :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120[/url]

Et pour l'escroquerie, voir avec la banque et la police. Il y a peut-être pire (une arnaque sentimentale ou une addiction par exemple)

Par kang74

Bonjour

Il n'y a rien à faire si Monsieur ne se considère pas comme victime et ne veut pas porter plainte.

Le médecin du père est soumis au secret médical donc il ne dira rien dans tous les cas, et cela ne servira à rien.

Enfin difficile de savoir s'il a besoin d'une mesure de protection par un jugement altéré par une maladie si votre amie ne l'a pas vu depuis longtemps.

Je n'ai pas compris si la belle mère était l'épouse, ou pas .

Pour le moment ce que je constate c'est que la fille n'est pas en contact avec son père pour juger de quoi que ce soit : peut être que le père a tout simplement une maîtresse et /ou veut divorcer .

Par de là, la seule chose en son pouvoir est de s déplacer voir son père pour savoir ce qu'il en est .

Et réfléchir à une mesure de protection le cas échéant.